Modèles d'agréments utilisés lors d'une opération de transport TIR

ANNEXE 5.
Certificat d'agrément d'un véhicule routier.
Certificat n° Attestant que le véhicule désigné ci-après remplit les conditions requises pour être admis au transport international de marchandises sous scellement douanier. Valable jusqu'au
4. Ce certificat doit être restitué au service émetteur lorsque le véhicule est retiré de la circulation, en cas de changement de propriétaire ou de transporteur, à l'expiration de la durée de validité et en cas de changement notable de caractéristiques essentielles du véhicule.
Nature du véhicule Nom et siège d'exploitation du titulaire (propriétaire ou transporteur) Nom ou marque du constructeur
8. N° du châssis
12. Amnexes*)
*) 15. <i>Note</i> : Le présent certificat doit être accompagné de photographies ou de dessins établis suivant les directives du service émetteur et authentifiés par ce service.
ANNEXE 8.
Certificat d'agrément d'un container.
1. Certificat n° 2. Attestant que le container désigné ci-après remplit les conditions requises pour être admis au transport sous scellement douanier. 3. Valable jusqu'au 4. Ce certificat doit être restitué au service émetteur lorsque le container est retiré de la circulation, en cas de changement de propriétaire, à l'expiration de la durée de validité et en cas de changement notable de caractéristiques essentielles du container. 5. Nature du container 6. Nom et siège d'exploitation du propriétaire 7. Marques et numéros d'identification 8. Tare 9. Dimensions extérieures en centimètres
11. Etabli à